

Club du Chien de Saint-Lo

IGP

Concours



13 / 14
SEPTEMBRE
2025

SAINT-LO

JUGE : M. Gilbert GUEVEL
HA : M. Tony Colmans
M. David Lentz

TERRAIN DES RONCHETTES
Derrière le garage OPEL



(Affilié à la Société Canine de Basse-Normandie)

Président :

M. Michel Le Pévédic
227, route de Litteau
14240 Cormolain
02.31.77.05.56 - 06 75 70 17 52
mabihan@sfr.fr

Chers Amis cynophiles,

Le club du chien de Saint Lô (50 Manche) a le plaisir de vous informer
qu'il organisera son concours annuel de :

**IGP les 13 et 14 septembre 2025
Au terrain des Ronchettes**

Juge : M. Gilbert GUEVEL

Hommes Assistants : MM. Tony COLMANS & David LENTZ

Le montant des engagements est fixé à 17 €.

Afin de faciliter l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir réserver vos
repas lors de l'engagement

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 7 SEPTEMBRE

Dans l'attente, recevez, Chers Amis, nos salutations cynophiles les meilleures.

Michel Le Pévédic

Président du club de chien de Saint Lô



IGP
Les 13 et 14 septembre
2025

FEUILLE D'ENGAGEMENT

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 7 SEPTEMBRE

Juge : M. Gilbert GUEVEL - HA : MM. Tony COLMANS & David LENTZ:

**Coller une étiquette
d'identification du chien sur cet
emplacement**

+
joindre 2 étiquettes à votre
engagement pour les rapports
de jugement

ENGAGEMENT :

C-S-A-U Certificat IGP 1 IGP 2 IGP 3

Nom du Conducteur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____ @ _____

- Obligatoire pour les C.S.A.U :

- Photocopie Certificat de Naissance ou Pedigree et carte de tatouage pour les chiens L.O.F.
- Photocopie carte de tatouage pour les chiens non L.O.F.

C.S.A.U : 15 € IGP : 17€ C.S.A.U + certificat : 26 € TOTAL : _____ €

Fait le :

Signature du concurrent :

Signature du Président :

Pour une meilleure organisation, merci de nous indiquer le nombre de repas :

Nombre de repas du dimanche midi _____ x 17 € = _____ €

Montant total = _____ €

Engagement et règlement à adresser à :

M. Michel Le Pévédic
227, route de Litteau - 14240 Cormolain
Tél. 02.31.77.05.56 - 06 75 70 17 52
Mail : mabihan@sfr.fr

Tout concurrent est civilement responsable des accidents civils ou matériels causés par son chien et s'engage à respecter les règles de la cynophilie française en vigueur